

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

169733 Optique Autres

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique
Cadre réservé à l'adhérent (e)		
Matricule : 08884	Société : ATS	
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :
Nom & Prénom : BEN MAAROUF MOHAMED		
Date de naissance : 03.08.1965		
Adresse : 75 cité de police psb		
Casa		
Tél. 0661 96 85 24 Total des frais engagés : 749,60 Dhs		

Cadre réservé au Médecin

Cachet du mé	Dr. Farida JENNANE Professeur de Pédiatrie Endocrinologie - Diabéologie - Gynécologie et l'Enfant et l'Adolescent
Date de consultation : 29/04/23	Nom et prénom du malade : Benmarouf Sophia Age: 34
Lien de parenté : Père	<input type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Comptant
Nature de la maladie : Ruberte	<input type="checkbox"/> Enfant
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :	
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.	

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.
Fait à : Casa Le : 13/07/2023

Signature de l'adhérent(e) :

[Signature]



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
29/04/23	C2		140,00	INP : 110910211111 Farida JENNANE 045 Professeur de Pédiatrie Médecin Dentiste, Généraliste et de l'Enfant

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DES DALIAS Dr. S. BOUSFIHA BOUHAIL 492, Bis. Bd. Panoramique (Montpellier) - Tel.: 05 22 52 75 60	29/04/23	149,60

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Agé de 10 mois	29/04/23	Service de Radiologie 347, Bd Panoramique Tél: 05 22 87 81 11	25,00

AUXILIAIRES MEDICAUX

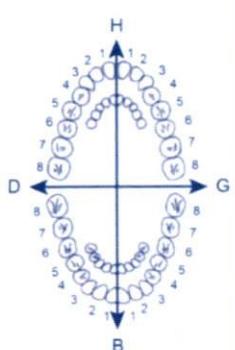
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

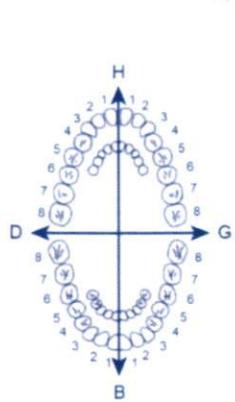
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : 111111111111
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
G	00000000	00000000
B	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

Coefficient DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

أجيال AJIAL



مصحة الطفل و الرضيع
CLINIQUE PEDIATRIQUE

Casablanca le : 29/04/2023

Patient (e) : BEN MAAROUF SOPHIA

Médecin traitant : PR JENNANE

RADIO DE LA MAIN GH FACE

Âge chronologique : 10ans 8 mois et 7 jours.

L'âge osseux est celui d'une fille d'approximativement 11ans selon la méthode de GREULICH et PYLE.

DR. K. Miyara
Médecin Radiologue
Clinique Pédiatrique AJIAL
Service de Radiologie
347, Bd Panoramique Casablanca
Tel: 0522.87.81.81 - Fax: 0522.87.25.00

أجيال AJIAL



مصحة الطفل والرضيع
CLINIQUE PEDIATRIQUE

29/04/2023

BEN MAAROUF SOPHIA

Age: 10 ans 8 mois 7 jours
Poids: 34,00 Kg

- RADIOLOGIE
 - Age osseux

Pr.jennane

Dr. PRISCILLA JENNANE
Professeur de Pédiatrie
Endocrinologie - Diabétologie - Gérontologie
de l'Enfant et de l'Adolescent

Clinique Pédiatrique AJIAL
Service de Radiologie
347 Boulevard Panoramique Casablanca
Tél: 0522 87 81 81 - Fax: 0522 87 25 00

Clinique Pédiatrique Ajial

Casablanca Le : 29/04/2023

Pré-Facture N° 123747

Etablie par ZINEB Page 1/1

Identification

N° Dossier : X3D297104

MUPRAS

N° Identifiant : 23044062/23

Nom & Prénom : BEN MAAROUF SOPHIA

C.I.N. : ...

Date Début : 29/04/2023

Date Fin : 29/04/2023

Adresse :

Traitemen

Médecin : JENNANE FARIDA

Prestations	Qté	Prix U.	L.C.	Coef	Montant
IMAGERIE MEDICALE					
Age osseux	1	300,00			300,00
					Total Rubrique : 300,00
MEDICAL					
Frais clinique	1	100,00			100,00
					Total Rubrique : 100,00
PARTIE CLINIQUE :					
					400,00
HONORAIRES MEDICAUX					
Dr. JENNANE FARIDA (PEDIATRE)	1	300,00			300,00
					Total Rubrique : 300,00
PARTIE HONORAIRES ET ACTES EXTERNES:					
					300,00
					TOTAL FACTURE 700,00

Arrêtée la présente Pré-Facture à la somme de :

Sept cents Dirhams

Cachet et signature



أجيال AJIAL



مصحة الطفل و الرضيع
CLINIQUE PEDIATRIQUE

29/04/2023

BEN MAAROUF SOPHIA

Age: 10 ans 8 mois 7 jours

Poids: 34,00 Kg



٤٩,٦٥

- D-cure forte - solution huileuse buvable

1 ampoule en prise unique
à reprendre dans 3 mois

PHARMACIE DES DALIAS
Dr. S. BOUSFIHA BOUHLAL
492, Bis. Bd. Panoramique
(Montpellier)- Tél.: 0522 52 75 60

Pr.jennane

Dr. Farida JENNANE
Professeur de Pédiatrie
Endocrinologie-Diabétologie, Cancérologie
et Génétique Médicale

PPV: 69.60 DH
LOT: 22J05
EXP: 10/2025

Notice :

Information de l'utilisateur

D-CURE FORTE 100.000 U.I.,

solution buvable en ampoule, boîtes de 3.

Cholécalciférol (Vitamine D 3).

Veuillez lire attentivement l'intégralité de cette notice avant de prendre ce médicament car elle contient des informations importantes pour vous.

Vous devez toujours prendre ce médicament en suivant scrupuleusement les informations fournies dans cette notice ou par votre médecin ou votre pharmacien.

- Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la relire.
- Adressez-vous à votre pharmacien pour tout conseil ou information.
- Si vous ressentez l'un des effets indésirables, parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien ou si vous remarquez un effet indésirable non mentionné dans cette notice.
- Vous devez-vous adresser à votre médecin si vous ne ressentez aucune amélioration ou si vous vous sentez moins bien.

QUE CONTIENT CETTE NOTICE ?

1. Qu'est-ce que D-Cure forte et dans quel cas est-il utilisé ?
2. Quelles sont les informations à connaître avant d'utiliser D-Cure forte ?
3. Comment prendre D-Cure forte ?
4. Quels sont les effets indésirables éventuels ?
5. Comment conserver D-Cure forte ?
6. Information supplémentaires.

1. QU'EST-CE QUE D-CURE FORTE ET DANS QUEL CAS EST-IL UTILISÉ ?

- Classe pharmaceutique : Vitamines.
- Indications thérapeutiques : D-CURE FORTE 100.000 UI est utilisé en tant que traitement d'attaque pour la carence en vitamine D.

2. QUELLES SONT LES INFORMATIONS À CONNAÎTRE AVANT D'UTILISER D-CURE FORTE ?

N'utilisez pas D-CURE FORTE :

- si vous êtes allergique (hypersensible) au cholécalciférol ou à tout autre excipient de D-CURE FORTE (cf. rubrique 6).
- si vous avez moins de 18 ans.
- si vous souffrez d'hypercalcémie (augmentation du taux de calcium dans le sang) et/ou
- si vous souffrez d'hypercalcurie (augmentation du taux de calcium dans les urines).
- si vous souffrez de pseudo-hypoparathyroïdisme (perturbation du métabolisme de la hormone parathyroïdienne), puisque le besoin en vitamine D peut être réduit lors de phases de sensibilité normale à la vitamine D. Dans ce cas, il y a un risque de surdosage prolongé. Des dérivés de la vitamine D qui se régulent mieux sont disponibles dans ces cas.
- si vous avez une prédisposition à la formation de calculs rénaux contenant du calcium.
- si vous avez une hypervitaminose D.

Mises en garde spéciales et précautions particulières d'emploi :

Utilisez D-CURE FORTE avec précaution :

- si vous présentez des troubles de l'excrétion urinaire de calcium et de phosphate,
- si vous êtes actuellement traité par des dérivés de benzothiadiazine (utilisés pour stimuler l'excrétion urinaire),
- chez les patients immobilisés puisqu'ils risquent de développer une hypercalcémie, (augmentation du taux de calcium dans le sang) et une hypercalcurie (augmentation du taux de calcium dans les urines)
- si vous souffrez de sarcoidose compte tenu du risque accru de conversion de la vitamine D en son métabolite actif. Dans ce cas, il y a lieu de surveiller la calcémie et la calcurie.

Il y a lieu de surveiller l'effet sur le métabolisme calcique et phosphorique chez les patients souffrant d'insuffisance rénale traités avec D-CURE FORTE.

Si d'autres médicaments contenant de la vitamine D sont prescrits, la dose de vitamine D contenue dans D-CURE FORTE doit être prise en considération. L'administration supplémentaire de vitamine D ou de calcium ne peut se faire que sous surveillance médicale. Dans ces cas, les taux de calcium dans le sang et dans les urines doivent être contrôlés.

En cas de traitement prolongé avec D-CURE FORTE, il est recommandé de contrôler les taux de calcium dans le sang et les urines ainsi que la fonction rénale par dosage de la créatinine sérique. La surveillance est particulièrement importante chez les personnes âgées recevant un traitement concomitant par glycosides cardiaques (utilisés pour l'insuffisance cardiaque) et/ou diurétiques (utilisés pour stimuler l'excrétion urinaire). En cas d'hypercalcémie (augmentation du taux de calcium dans le sang), la dose doit être réduite au